

Café géographique, Toulouse le 13 Février 2008

## **L'ÉLU-E RURAL-E : petites communes et grandes responsabilités**

*Laurence BARTHE est maître de conférences en géographie à l'Université de Toulouse II, et membre du laboratoire "Dynamiques rurales" où elle travaille sur le développement territorial en milieu rural. Elle est aussi conseillère municipale d'une commune de 180 habitants où elle a contribué à introduire les NTIC grâce à [www.cyber-base.org](http://www.cyber-base.org).*

*Le questionnement réciproque de la géographe et de l'élue naît de cette double posture.*

### **Les caractéristiques de la petite commune rurale**

#### **La commune de Brasc (Aveyron)**

Brasc, dans le sud Aveyron, limitrophe du Tarn, au bord de la vallée du Tarn, avait 174 habitants en 1999 et aujourd'hui environ 188. Sur 2000 ha, elle compte 21 exploitations agricoles, une école en classe unique, une dizaine d'associations, et possède une particularité : un barrage hydroélectrique qui génère une taxe professionnelle intéressante et autorise à la commune un budget relativement confortable. En terme de contexte territorial, elle se situe en Zone de Revitalisation Rurale, dans la Zone de Montagne Massif Central, appartient à une petite communauté de 6 communes (créée pendant le mandat qui s'achève), se situe dans un Parc Naturel Régional et appartient à 4 SIVU pour des questions ponctuelles.

#### **La question du seuil commune rurale / commune urbaine**

On peut définir la petite commune rurale comme une commune de moins de 500 habitants qui n'a pas la fonction de bourg, a peu d'équipements et en terme électoral est représentée par 9 à 11 conseillers municipaux. Mais cette réalité est restrictive. On peut aussi considérer comme petite commune rurale les communes de moins de 2000 hab., au sens de la distinction traditionnelle de l'INSEE entre communes rurales et communes urbaines. Selon ce seuil, la France compte 31 948 communes de moins de 2 000 habitants sur 36 679. Une particularité de ces communes est, qu'en pourcentage, leur population augmente beaucoup ces dernières années, plus que les communes de taille supérieure.

#### **La distinction du code électoral**

Le code électoral précise qu'en deçà du seuil de 35 000 habitants, on peut tout faire en matière d'élections locales : on peut se présenter seul, faire des listes incomplètes, avoir des listes qui dépassent le nombre de conseillers, etc. On n'est pas obligé de déposer les listes ni de respecter la parité, on peut panacher. Ce qui favorise l'incertitude au moment des élections.

#### **Espace lâche et interconnaissance**

L'exemple d'un village et de ses hameaux illustre bien ce mode d'occupation lâche qui pose aux élus municipaux des questions lourdes en termes de gestion, de voirie, de transport, etc.. Comment gérer un tel espace du point de vue démographique, de l'occupation de l'espace, en matière d'urbanisme, de voirie, de maintien du lien social et aussi de services de proximité ? Malgré la recomposition de la population, les petites communes rurales restent marquées par une forte et solide interconnaissance : une forte personnalisation des débats, voire même un

côté familial, familial. La vie municipale est inscrite dans la vie familiale et rythme la vie du village ; d'où une forte proximité, une empathie même entre citoyens et élus.

### **La diversité des milieux ruraux**

Brasc est une commune rurale que certains géographes qualifieraient de "commune rurale isolée". C'est plutôt une "commune rurale-rurale" : habiter à 1h20 de Toulouse ne renvoie pas forcément à un sentiment d'isolement, certaines communes sont plus loin des villes. Il y a aussi les petites communes en zone périurbaine, que l'on pourrait qualifier de "rural intermédiaire". Certains territoires sont fortement organisés par l'intercommunalité ou d'autres politiques territoriales. D'autres le sont peu, sans intercommunalité ou avec une intercommunalité difficile. Ces contextes divers influent sur la nature de l'action municipale.

### **Une réalité socio-démographique en mutation**

Dans les petites communes rurales, la population a beaucoup changé avec les différentes générations d'arrivée de nouvelles populations. Depuis 1980, Brasc a vu s'installer des étrangers nord-européens, des populations urbaines avec souvent des difficultés sociales, et aussi des personnes porteuses de projets d'activités et de projets de vie. Ces installations ont bousculé la gestion municipale et l'ont obligée à bouger ses lignes. Dans les communes rurales, il existe une vraie circulation des populations (on y vient, on s'y installe, on en repart, d'autres y arrivent) qui pose un certain nombre de questions aux élus locaux.

Un vrai changement social s'opère par l'arrivée de ces nouvelles populations, mais aussi par la population locale. Les agriculteurs, par exemple, souvent installés depuis des générations, ont changé leur mode de vie, leur rapport à l'activité agricole, au foncier, au patrimoine bâti et sont beaucoup plus mobiles. Mais il existe aussi des populations captives, qui se déplacent peu et rencontrent des difficultés sociales, y compris dans la population agricole.

La place des femmes a évolué, elle est en pleine mutation du fait du développement de l'activité des femmes d'exploitants agricoles mais aussi par l'arrivée des nouvelles habitantes. Aux dernières élections municipales, et cela semble encore plus vrai aujourd'hui, la place des femmes dans les conseils municipaux s'est renforcée.

### **La transformation des activités et les résidences secondaires**

Dans les petites communes rurales l'agriculture reste prépondérante, elle se diversifie, elle remplit de nouvelles fonctions. Ces communes essayent d'accueillir de nouvelles activités, de services, mais aussi économiques.

Les résidences secondaires occupent une place très importante dans le parc immobilier, mais surtout par l'afflux de population qu'elles génèrent. Brasc compte 33 résidences secondaires et la moitié de ces résidents vote sur la commune : il y a plus d'électeurs que d'habitants.

Il existe plusieurs types de résidences secondaires : la résidence investie par des gens qui y vivent quasiment à mi-temps, celles qui sont occupées ponctuellement (vacances) et celles qui sont "endormies" (en attente de renouvellement générationnel). Ces éléments introduisent des problèmes particuliers: les élus locaux sont confrontés à la demande de logements permanents alors que le parc de résidences secondaires n'est que partiellement occupé.

## **Comment devient-on élu local ?**

### **S'investir dans la vie municipale, retour sur l'expérience du conseil municipal de Brasc**

En 2001 à Brasc, un petit groupe de 6 personnes (3 hommes et 3 femmes) a souhaité se présenter aux élections municipales face à l'équipe sortante, en place depuis 1948. Pour constituer leur liste (11 personnes), ils ont procédé par affinités dans un souci de représentativité du territoire : le haut de la commune et le bas, le village et les hameaux. L'objectif de leur liste était d'impulser une animation sur le village, maintenir les activités présentes, en développer de nouvelles et surtout renouveler la gestion locale. Leur profession

de foi mettait en avant des principes, des valeurs et quelques lignes d'action relativement générales, mais sans proposer de projet concret dans un souci de construire ces projets en concertation avec la population locale. La liste sortante les a accusés de tenter de voler une place, et leur liste s'est finalement présentée à 8 seulement.

Voyant qu'ils ne feraient pas passer leur message par la réunion publique, l'équipe a fait le choix d'une campagne de proximité en allant à la rencontre de chaque habitant. La campagne électorale fût un moment très dense. Ils se sont rendu compte des difficultés de certaines personnes. Ils ont aussi recueilli des idées qui par la suite ont permis de construire deux projets, portés par la commune puis au niveau de l'intercommunalité. La campagne de proximité a permis d'ouvrir le dialogue et de montrer qu'ils se présentaient pour essayer de faire quelque chose : non pas contre mais pour. Se présenter pour, c'est une logique de mobilisation, différente de la reproduction d'un système social, elle repose sur la volonté de faire, sur l'idée de construire l'action par le projet.

Résultat : au 1<sup>o</sup> tour ont été élues 8 personnes de leur liste et une personne de la liste opposée (l'ancien maire) ; deux personnes étaient en ballottage. Au 2<sup>o</sup> tour, ce sont finalement les personnes de leur équipe qui ont été élues soit 9 élus sur leur liste et 2 élus sur la liste sortante. Le moment du dépouillement a été très tendu : personne n'y croyait, ni la liste sortante, ni la leur. Tous ont été abasourdis par l'ampleur du résultat. Ce qui a fait basculer les choses, ce sont les nouveaux arrivants et les résidents secondaires, sensibles au discours qu'ils portaient.

### **La place de la politique dans les petites communes rurales**

Dans les petites communes rurales, le débat n'est généralement pas partisan, il n'y a pas vraiment un débat droite / gauche, les citoyens résonnent par rapport à la compétence des personnes, leur volonté ou leur représentativité par rapport à des familles. On ne dit pas pour qui on vote, on reste discret. Mais on ne peut pas dire que dans toutes ces petites communes le débat n'est pas politique. Dans certaines, l'opposition est politique (droite / gauche) et on voit même des accords se mettre en place. A d'autres moments, les questions politiques réapparaissent : aux élections sénatoriales, cantonales ou régionales. Le cas des candidatures individuelles se développe : on se présente seul pour défendre un intérêt ou remettre en cause des actions mises en place sur la commune. Ce mobile constitue un facteur d'incertitude, qui peut affaiblir la dynamique collective à l'échelle des conseils municipaux.

### **L'organisation du mandat**

Travailler pendant 6 ans avec une équipe fait souvent apparaître des divergences, des conflits, certains découvrent que ça ne leur convient pas, qu'ils n'ont pas l'envie, la volonté ou le temps de s'engager dans le mandat électoral. Les démissions font partie des déceptions, des frustrations, elles fragilisent et complexifient le fonctionnement de l'équipe municipale.

Le maire a des responsabilités dévolues par la loi, une fonction de représentation importante, mais il ne peut pas s'occuper de tout. L'équipe municipale de Brasc a essayé de mettre en place un travail partagé, organisé autour de commissions, avec de vraies délégations. Il y a les commissions classiques, obligatoires, de représentation à l'extérieur : communauté de communes, syndicat de traitement des ordures ménagères, PNR. Et puis des commissions ouvertes à des non-élus : ils ne participent pas à la décision, mais à l'instruction de dossiers...

### **Faire du Conseil Municipal un lieu vivant**

Le vrai défi est de travailler dans un collectif et de maintenir une participation constante tout au long d'un mandat de 6 ans. Beaucoup de conseils municipaux ne se réunissent que 2 à 3 fois par an et c'est souvent le maire qui gère et décide seul. Se réunir une fois par mois peut être un moyen de maintenir une information, une implication entre les conseillers municipaux. Faire vivre le mandat municipal, c'est peut être aussi faire de la mairie un lieu ouvert : ouvrir la salle de réunion aux associations par exemple, éviter le conseil municipal fantôme, faire que tous les conseillers municipaux soient présents, engagés. La démocratie participative est à

la mode, mais faire du conseil municipal un lieu de participation est déjà un vrai défi. Le mandat municipal doit s'inscrire dans une proximité avec les autres élus, la population, cela suppose construction, négociations, accords avec leur lot d'épreuves et de conflits.

### Les trois temps du mandat municipal

- Les premières années : le temps de l'émulation, des utopies, de l'envie de faire.
- Ensuite vont émerger quelques grands projets, grandes idées : c'est le temps du faire. Mais aussi le temps des frustrations, des dossiers, de la confrontation...
- Le dernier temps : le temps de la réalisation, de la concrétisation dans un champs de contraintes très fort.

### Les compétences légitimes

Les élus municipaux ont de nombreuses compétences, les lois de décentralisation ont bien clarifié le champs des possibles. Mais il y a aussi ce que les élus font et ne devraient pas faire, ainsi que les compétences qui ne sont reconnues nulle part et qui font partie de la vie locale.

Particularité du mandat local : le maire est *représentant de l'Etat dans sa commune* ; c'est le seul élu qui représente l'Etat (état civil, police, élections socio-professionnelles, politiques, etc.). Tout cela donne à la fonction du maire une image, mais aussi une responsabilité.

### La compétence budgétaire

Toute commune élabore son budget, aidée par le percepteur qui reste un référent dans les petites communes rurales : il donne un certain nombre de conseils, commente les comptes. Le vote du budget est un moment fort de la vie communale que les élus vivent avec beaucoup d'appréhension, ils engagent des dépenses et ont un vrai sentiment de responsabilité.

### L'école

La commune est compétente sur les équipements et les locaux. Elle peut donc accompagner l'environnement de l'école, qui est un vrai champ social, à la fois source d'enthousiasme et de grosses difficultés. De nombreuses négociations se mettent en place autour de l'école.

- L'exemple d'un maire voisin ayant fait une proposition de logement à très bas coût à une famille de Brasc, en lui demandant en retour d'inscrire ses enfants dans l'école privée de sa commune, illustre la compétition qui peut exister entre communes.
- Dans les communes qui maintiennent une classe unique comme Brasc (26 élèves), la nomination de l'enseignant est source d'incertitude, l'IUFM ne prépare pas les professeurs à enseigner en classe unique. Le conseil municipal doit mettre en place un travail d'accueil des enseignants (souvent jeunes, voire stagiaires), les installer dans la classe, les accompagner dans tous les problèmes techniques et d'équipement.
- Le rapport à l'inspecteur de l'éducation nationale pour des questions de carte scolaire donne lieu chaque année à un grand débat, source d'angoisses pour les élus locaux.
- Le rapport avec les parents d'élèves tourne principalement autour des préoccupations sur le transport scolaire, la cantine...
- Le transport scolaire en zone rurale isolée ? Certaines communautés de communes ne s'en occupent pas. Dans d'autres territoires, il existe une tradition de prise en charge du transport scolaire (partagée entre les communes et le conseil général).

L'école est très souvent une priorité des conseils municipaux. Des représentants sont présents dans les réunions des conseils d'école avec les différents partenaires de l'école.

### L'urbanisme

Question vive dans les petites communes rurales ! Alors que s'y impose un modèle périurbain d'occupation de l'espace, faut-il le maîtriser ? Ou être dans une logique de densification alors que traditionnellement la forme d'occupation de l'espace en zone rurale est la forme lâche ?

### **La voirie**

Lourde charge dans des communes où l'habitat est très dispersé, elle peut être partagée avec la communauté de communes. Face au problème des chemins ruraux, le pari du conseil municipal de Brasc a été de constituer un itinéraire global de chemins ruraux sur la commune permettant une utilisation plus rationnelle de l'espace. Avec le Parc Naturel Régional, il a pu établir un état des lieux de l'ensemble des chemins ruraux sur la commune, en faire une cartographie et reconstruire un schéma de chemins ruraux adaptés à la façon dont les agriculteurs travaillent aujourd'hui et à une nouvelle découverte des territoires. Ce travail a commencé mi-2002 et l'enquête publique va démarrer avec 30 dossiers pour permettre des échanges de terrain, des déplacements de chemins. Le pari est sur le point d'être gagné grâce à un travail de proximité, de discussion, d'explications...

### **La gestion du cimetière**

Lieu symbolique, son réaménagement peut provoquer de vrais débats, créer de vrais problèmes qui peuvent même conduire les communes au tribunal.

### **Les employés communaux**

L' élu local est aussi employeur de personnel : secrétaire de mairie (figure traditionnelle importante), personnel d'entretien, ATSEM, personnel pour la cantine scolaire ou la garderie. Le conseil municipal de Brasc accompagne ses employés, se préoccupe de leur statut, de leur évolution professionnelle (améliorer les statuts précaires, la formation).

### **Le soutien à la vie associative**

Les conseils municipaux apportent des aides techniques et financières à la vie associative.

## **Les compétences implicites**

**Le déneigement**, en particulier dans les communes rurales de moyenne montagne.

**La voirie départementale** : les conseils généraux peuvent demander une contribution aux communes (en fonction du kilométrage de voirie qui les concerne) sur un certain nombre de travaux à entreprendre lorsqu'ils n'ont pas suffisamment de moyens.

**L'entretien des lignes téléphoniques** : les conseils municipaux peuvent être sollicités par des familles qui se voient privées de ligne téléphonique pendant parfois plusieurs semaines...

### **La commune porteuse de projet**

Le conseil municipal de Brasc a porté deux projets ayant émergé lors du travail de proximité accompli pendant la campagne électorale, devenus aujourd'hui des projets intercommunaux.

- La création d'une cyberbase : pendant la campagne électorale, les candidats ont rencontré une parisienne vivant sur la commune depuis 25 ans, qui faisait de la formation multimédia en Midi-Pyrénées avec le réseau Pyramide. Elle leur a proposé de créer un espace pour former les personnes en informatique. La cyberbase, conçue comme un espace d'animation et de lien social, est ouverte depuis juillet 2004, elle emploie deux personnes et est fréquentée par 500 usagers de nombreuses communes du Tarn.

- La création d'un atelier de découpe de viande : le conseil municipal a travaillé avec des professionnels et mené une étude pendant 3 ans qui a progressivement amené à la création d'un projet ambitieux, difficile à consolider sans ingénierie et sans relais technique. Cet atelier où les agriculteurs amènent leurs bêtes (abattues dans un abattoir extérieur) afin de transformer, découper, cuisiner ou mettre sous carton la viande pour la vente directe, confronte les élus à la dure et complexe réglementation sanitaire qui leur fait craindre des contrôles négatifs. Ce projet a un avenir certain si l'équipe municipale arrive à impulser

un mode de gestion adapté (structurer les producteurs en un groupe potentiellement gestionnaire) de cet atelier qui fonctionne aujourd'hui au travers d'une régie municipale.

L'action municipale est faite de petites actions concrètes au quotidien et aussi d'actions d'envergure, tantôt dans l'immédiateté, tantôt au long cours. C'est, pour les élus locaux, un apprentissage, une découverte de compétences qu'ils ne pensaient pas maîtriser...

## **Quel avenir et quelle place pour la commune et les élus municipaux dans le vaste mouvement de recomposition territoriale ?**

Le mouvement de recomposition territoriale amène les élus à jouer de nouveaux rôles avec des légitimités un petit peu différentes. Aujourd'hui la commune n'a de sens que par rapport à l'intercommunalité, dans le sens où des projets de territoire tels que ceux que développés précédemment (cyberbase, atelier de découpe) ne peuvent être pensés à l'échelle d'une seule commune, ni concerner les habitants d'une seule commune, mais un territoire large dont le premier niveau est l'intercommunalité. Mais il faut encore que cette intercommunalité soit cohérente, car il existe de nombreuses « formes » d'intercommunalité : d'affinités, d'opposition, qui composent des périmètres un peu contraints, pas toujours pertinents.

### **Elu municipal et élu communautaire**

Va-t-on à la communauté de communes pour représenter sa commune ou pour penser l'intercommunalité ? L'intercommunalité doit être un vecteur de renouvellement de la vie municipale. Garder un peu de temps à la fin des réunions municipales pour parler de l'intercommunalité permet à l'élus communal (puisque'il n'a même pas ce mandat là, c'est là un vrai défi) d'être un animateur de l'intercommunalité. La commune a sa place dans l'intercommunalité parce que les élus communaux ont cette prise permanente sur la réalité de terrain. Ils peuvent faire tout un travail de médiation et d'accompagnement des porteurs de projets dans des intercommunalités rurales où il y a en général peu de moyens d'ingénierie. Construire une complémentarité entre les différents niveaux (commune, intercommunalité, PNR...) suppose un vrai débat politique local. Tous ces territoires restent encore très flous pour beaucoup d'élus locaux. Cela nécessite pour qui veut s'impliquer activement un temps de formation. Il y a encore trop souvent aujourd'hui un hiatus entre la commune et ces territoires de projet, d'autant plus quand l'intercommunalité est faible. Dans ce dernier cas, il est difficile d'être présent et acteur de programmes où les communes sont souvent perçues plus comme des bénéficiaires que comme des acteurs potentiels.

## **Conclusion**

Le mandat d'élus local est une expérience, très stimulante. La géographe a trouvé une belle fenêtre d'observation des changements locaux de la ruralité, mais aussi une belle fenêtre d'observation de la mise en place de politiques publiques au travers de la découverte de montage de dossiers et de toutes les ambiguïtés de la politique dite contractuelle. Du point de vue de la pratique et des valeurs, il convient de retenir l'importance de l'humilité, de l'expérimentation, du débat d'idées et de l'inventivité dans les conseils municipaux.

Les prochaines élections municipales, qui interviendront après un renouvellement de mandat présidentiel, vont marquer la fin de quelque chose : en matière d'intercommunalité les choses vont avancer, l'élections des élus intercommunautaires va progresser et, au vu de l'arrivée dans les communes du débat intercommunal, en 2014 il se sera passé quelque chose dans les modes d'élection et dans le rapport communes / communautés de communes.

## DEBAT

**1. Thierry (professeur d'histoire-géographie et conseiller municipal de Jouqueviel, petite commune du Tarn limitrophe de l'Aveyron, au bord de la vallée du Viaur) :** *Les petites communes rurales sont le lieu de tous les possibles : le maire est une femme dans une commune de moins de 100 habitants, ma commune a monté un festival de chœurs chantés qui accueille quand même un millier de personnes. Quelques problèmes qui se posent :*

*- Le réseau d'eau et de l'assainissement, problème à la fois technique et financier dans un milieu où il n'y a pas de commune centre mais de nombreux écarts.*

*- Les transports : dans un milieu rural isolé (Jouqueviel est à 25 km de Carmaux), quelqu'un qui y vit, sauf si il est agriculteur et qu'il a un petit peu de ressources alimentaires, fait comme moi environ 60000 km par an.*

*- La difficulté de monter des projets en milieu rural, par exemple touristiques, et c'est un petit peu la même chose pour la culture quand j'ai parlé du festival.*

*- Le renouvellement social très important : nous sommes 100 habitants permanents et l'été la commune double, avec une très grande proportion de population venue essentiellement d'Angleterre et des Pays-Bas, un peu d'Allemagne, installée à demeure mais qui ne vote pas et se trouve un petit peu en marge de la communauté rurale. Or il faut tout de même l'intégrer notamment du point de vue scolaire : Jouqueviel n'a plus d'école depuis 1977, mais le bourg relais qui est Mirandole a 20 % de population anglophone à gérer.*

*- Le vieillissement de la population, les problèmes de santé et de dépendance : ils ne se traitent pas de la même façon en milieu urbain et en milieu rural profond ; rien à voir entre une commune périurbaine de moins de 100 h. et une commune comme Jouqueviel ou Brasc.*

*- Enfin il peut y avoir de la politique dans un petit village : en 1977, il y avait quatre listes, PS, PC, droite plus une liste "apolitique".*

**2. Le rôle de l'Etat est de se rendre là-bas dans ces petites communes pour voir ce qui s'y passe. Je me demande si le gouvernement a le temps d'aller là bas ?**

**Laurence BARTHE :** Et bien l'Etat, c'est nous, là-bas. Mais l'Etat n'est pas absent dans les territoires! Certes les problèmes d'aide à la personne sont pris en charge souvent par des associations, qui d'ailleurs deviennent les premières employeuses du territoire avant même des entreprises privées. Mais, sur le rôle de l'Etat, il y a malgré tout un rapport singulier entretenu avec le préfet, pour nous avec le sous-préfet, avec qui on a souvent discuté, on l'a qualifié de sous-préfet "développeur". Il est à Millau, à 75 km de chez nous donc à 1h15 de temps ; il s'était rendu compte que l'intercommunalité ne démarrait pas et il a proposé au conseil général de venir faire une réunion d'information : bonne idée car en fait on a parlé d'intercommunalité mais aussi de tant d'autres problèmes, d'urbanisme, etc.

Sur notre commune on avait eu un refus de permis de construire du préfet de Rodez : le sous-préfet dit « ça c'est impossible, je convoque la DDE et dans deux jours nous venons chez vous » et effectivement il est venu avec sa chef de cabinet, il avait convoqué le responsable de la DDE locale et lui a demandé « pourquoi vous avez émis un avis négatif sur cette demande de permis de construire ». La semaine suivante nous avons obtenu le permis.

Pour la cyberbase que nous avons créée, le dossier était régulièrement bloqué par la région. Le sous-préfet est venu à une réunion de travail sur la commune et nous a pris en charge. Donc l'Etat n'est pas toujours absent, simplement il faut savoir négocier et porter une conviction autour des projets. On est presque dans le modèle de la régulation croisée.

**3. Faut-il conseiller aux futurs maires ruraux élus de prendre une solide assurance responsabilité civile ? Aujourd'hui la responsabilité d'un accident peut entraîner un recours en justice. Alors comment réagit-on à ce genre de problèmes quand on est maire et élu rural ?**

**L. B. :** Effectivement, c'est peut être ce qui effraye par rapport à la responsabilité du maire, parce que ce n'est pas la responsabilité des conseillers, mais bien celle du maire. Certains se sont renseignés par rapport à des assurances ; d'autres, comme le maire de ma commune, se disent qu'il arrivera ce qui arrivera. Chez nous, avec l'atelier de découpe et de viande, le maire encourt quotidiennement des risques très importants.

**4. Daniel (élu dans l'Aveyron) :** *On est très aveyronnais ce soir ! A Cabanès, nord Aveyron, je fais partie d'une commune qui a des barrages, très riche grâce aux taxes professionnelles d'EDF. Un sujet que vous n'avez pas évoqué : l'appétit de certains cabinets d'ingénierie qui sentent qu'il y a de l'argent à faire et viennent dans nos communes pour proposer des projets. Avec le maire, on s'est disputé sur deux de ces projets : un projet d'éolienne, et un projet très coûteux de marina sur un lac EDF. Ces gens là disent clairement « on va trouver des moutons et on va les tondre », et comme ils sont très charmeurs, ils arrivent à avoir les maires avec eux, les conseillers municipaux n'en ont rien à faire.*

**5. Je ne suis pas élu local, par contre j'ai des origines aveyronnaises... Y a t'il une spécificité des communes aveyronnaises ? Est-ce qu'il y a une façon particulière de faire de la politique en Aveyron ? Les non-aveyronnais peuvent aussi intervenir !**

**6. Thierry (élu de Jouqueviel) :** *Il y a une différence de comportement politique d'une rive à l'autre du Viaur, et ceci depuis très longtemps. A Jouqueviel dans le Tarn, en 1977, on avait quatre listes aux élections ; c'est impensable dans la commune aveyronnaise de Salvetat-Peyralès en face. Cela remonte au minimum à la Révolution Française, et au cœur de cette différence de comportement il y a le rapport à la religion. A cela s'ajoute l'influence postérieure de Jean Jaurès (qui au départ avait été reçu à coups de fourche) ; le fait qu'il y ait eu beaucoup de paysans mineurs dans la zone nord du Tarn a implanté un socialisme rural très particulier. Mais dès la Révolution, la répartition des curés jureurs et des non jureurs, des réfractaires, distingue l'Aveyron du Tarn de part et d'autre du Viaur.*

**7. Sarah (aveyronnaise et animatrice du café géo) :** *Je me présente aussi dans une commune rurale (2700 h.), mais de l'autre côté ; une commune particulière puisque située dans l'ancien bassin minier de Decazeville. Or c'est une commune urbaine dans la campagne, beaucoup de personnes y habitent mais travaillent à Rodez ou Figeac. L'intercommunalité est gérée par Decazeville, qui veut tout pour elle et rien pour les autres. Est-ce qu'on a une marge de manœuvre plus grande quand on a moins d'habitants, ou bien quand on passe le seuil rural/urbain ? J'ajoute que nous avons 3 listes électorales, mais 3 listes de gauche...!*

**8. Un étudiant :** *Dans mon village du Tarn et Garonne, je me présente sur une liste qui s'oppose au maire sortant en place depuis maintenant 19 ans. La moyenne d'âge de notre liste est de 40 ans et je suis le plus jeune (22 ans) ; avec trois conseillers sortants sur notre liste, on est 11. Le maire en place a gouverné seul la commune pendant longtemps, il a fait de nombreux emprunts sans jamais les rembourser, on a une dette de 650000 euros : est-ce qu'une commune peut se retrouver en faillite, en banqueroute avec une somme pareille ? Ou alors est-ce que l'on peut continuer à faire des investissements ? Est-ce que l'investissement en temps et peut être l'investissement financier font partie du rôle d'un élu ?*

**L. B. :** On n'a pas dit grand chose sur la rémunération des élus dans les petites communes rurales. Dans notre commune les adjoints sont rémunérés ainsi que le maire, les adjoints 153 euros par mois et le maire 428 euros par mois, en sachant qu'il y a des moments où l'on a pas

pris notre rémunération, on peut l'affecter par exemple à certains projets. Les déplacements dans une commune rurale ? On va au PNR, le siège du Parc est à Millau, 70 km, on va à la sous-préfecture, on va à Rodez ; il y a des temps de réunions, après on met le temps que l'on peut en fonction de ce que l'on fait. Un retraité (un des adjoints) s'occupe de la voirie et il doit bien passer 40 à 50 heures par semaines à la mairie. Le maire, ébéniste, me disait « à un moment donné j'ai cru que j'allais devoir arrêter mon activité », mais pourtant quand on est maire d'une commune de 200 habitants, on peut pas arrêter de travailler non plus, il faut trouver un équilibre. Moi je peux parfois être amenée à retourner dans la soirée en Aveyron, et on y passe quelques week-end. Par contre c'est différent du bénévolat dans une association, quand on est élu on a un mandat et on ne peut pas se dire j'ai pas le temps, j'ai pas envie, ou ça me plait moins, ou c'est compliqué, c'est une responsabilité, on a des droits mais aussi des devoirs et effectivement il faut pouvoir dégager un minimum de temps.

Sur la banqueroute, ce sera très médiatisé le jour où il y aura des banqueroutes, mais c'est vrai qu'il y a de forts taux d'endettement pour certaines communes, la cour des comptes de temps en temps pointe des situations ; malgré tout on vient de contracter un emprunt pour créer un atelier relais et le garde fou c'est quand même le percepteur, qui a une fonction d'alerte.

*9. Non-aveyronnais, j'habite une commune du plateau de Lannemezan. J'ai accepté d'être sur une liste et quand je vous entends, je me dis : ai-je bien fait de dire oui aussi rapidement ? L'intercommunalité me tient à cœur pour avoir entendu les maires (dont le mien) parler de l'intercommunalité du plateau de Lannemezan, tous sauf le maire de Lannemezan. Disparités géographiques, disparités d'habitat : Lannemezan a un peu plus de 5000 habitants et la commune la plus peuplée du regroupement doit en avoir 400, donc on ne joue pas tout à fait dans la même cour, 80% du budget de l'intercommunalité est pour Lannemezan. On fait marcher l'intercommunalité comme une seconde structure pour la ville la plus importante. Les maires des petites communes protestent contre les abus de pouvoir, et il ne se passe rien.*

*10. Moi aussi, je suis engagé dans une liste électorale sur ma commune dans le Tarn et je voulais témoigner du vide sidéral que je rencontre en terme de projet communal, au delà des projets de gestion technique comme l'ADSL ou l'assainissement qui occupent le conseil municipal plus qu'à plein temps. J'ai été impressionné devant le manque d'idées apporté au débat en terme de construction d'un projet. Deuxième interrogation, sur les modalités de construction de la liste : on s'aperçoit que pour le maire, la priorité est de trouver 10 ou 11 administrés qui vont bien vouloir en faire partie, et si possible en respectant la parité. Une question aussi sur l'intercommunalité : comment est-ce que les communes gardent à la fois une marge de manœuvre qui certes est faible, et comment elles peuvent réaliser leur projet, non pas en voyant l'intercommunalité comme le moyen d'obtenir des subventions, mais pour faire de l'intercommunalité, faire des projets ensemble pour le territoire. Est-ce que la clé n'est pas dans le débat territorial, en espérant que l'intercommunalité de projet s'installe progressivement, avec des règles claires qui ne soient pas hégémoniques du point de vue du bourg centre qui absorbe le gros de la démographie, des services et se croit tout permis, y compris de présenter son maire comme président de la communauté de communes.*

**L. B.** Il y a deux types d'intercommunalité : celles qui sont nées à partir d'un projet, grâce à des élus qui avaient envie de mener une réflexion communautaire, dans notre cas à nous et de beaucoup de communautés de communes en Aveyron. Mais l'intercommunalité s'est surtout développée seulement après 2000, par effet d'opportunité parce qu'effectivement on a dit aux préfets « allez prêcher la bonne parole » ; et puis par rapport à un certain nombre de financements régionaux, européens : si on est pas en intercommunalité, on n'accède pas à certains crédits, donc du coup les élus se sont retrouvés un peu contraints et forcés. Avec les élus locaux, on est allé en Ariège voir une communauté de communes autour de la Bastide de Sérrou, ils se sont intéressés aux résultats et pas à au processus, et ils ont dit « nous on

n'arrivera jamais à faire ça ». En fait il ne faut surtout pas vouloir appliquer une recette, il faut passer par un travail de débat, de mise à plat, d'explication, mais aussi de formation parce qu'il y a beaucoup d'ignorance sur la fiscalité de l'intercommunalité. Je cite encore l'exemple de ma commune qui avait la taxe professionnelle la plus élevée : les autres communes ont pensé « super on va leur piquer la taxe professionnelle », sauf que c'est faux parce qu'en fait on a une dotation de compensation qui nous reverse le montant à l'année de création de la communauté de communes, elles auraient dû le savoir avant ! L'agence technique départementale est sensée aussi accompagner les élus locaux, sauf qu'en fait ce sont souvent des formations très techniques et non pas des formations qui posent des questions telles que qu'est-ce que l'intérêt communautaire, qu'est-ce qu'une dynamique de territoire ? Donc pour pas mal de questions on fait appel à des sources d'expertise nationales et en particulier à Mairie-Conseil qui depuis 1992 a créé un service téléphonique pour répondre à toutes les questions que se posent les élus locaux, du genre « comment mettre en place une convention de mise à disposition de locaux entre la commune et une association ? » Cela a donné lieu à la publication d'un bouquin qui s'appelle « *Et devinez sur qui ça retombe ? ou la vie quotidienne dans 32000 communes* » (Caisse des dépôts et consignation, Mairie-conseils, La documentation Française. Novembre 2002). Sur l'intercommunalité, il y a un vrai déficit de formation et il faut voir ça dans un temps long, ça ne se décrète pas, ça se construit lentement.

**11. *Ma fille est élue et je vois la vie qu'elle mène : je voulais savoir d'expérience si on tient le coup familialement, socialement ? Deuxième question : après une expérience de 6 ans, est-ce que tu es partisane de la suppression ou de la diminution du nombre des communes ?***

**L. B. :** Familialement et socialement, ça prend du temps, et quand on est plus jeune je pense que c'est encore plus compliqué. J'ai une petite fille et quand j'ai été élue elle avait 9 mois et l'on m'a dit « tu es folle, tu ne vas pas pouvoir t'occuper de ta fille », d'autant plus que je n'habite pas tout le temps sur cette commune. Je me suis dit que je m'organiserais, et du coup ma fille est très au courant de ce qui se passe dans la commune, parfois elle dit aux autres « c'est ma mère qui..., l'aire de jeu ma mère elle a participé à ça... », mais en termes d'organisation de vie personnelle ça s'ajoute, je dirais comme d'autres responsabilités. C'est une façon d'envisager sa vie et son engagement, moi j'étais impliquée depuis l'adolescence dans la vie associative. Par contre parfois j'ai des états d'âme : peut être je n'y consacre pas assez de temps, je n'assiste pas assez le maire quand il sature un peu... Et il faut vivre aussi le mandat : les trois premières années, après la réunion du conseil municipal, je n'arrivais pas à dormir... On refait la réunion, on repense aux paroles échangées, puis au bout d'un moment on se dit que l'on fait du mieux possible, et c'est pareil dans d'autres domaines.

Sur l'intercommunalité en tout cas je ne suis pas devin, mais il y a des choses qui vont se recomposer. Est-ce à dire que les communes vont véritablement disparaître ? Je n'irai peut-être pas jusque là, mais la redéfinition du rapport communes/communauté de communes ou communauté d'agglomération va certainement se préciser. La carte de l'intercommunalité doit évoluer car elle n'est peut être pas cohérente par rapport aux problématiques à traiter.

**12. *Robert MARCONIS (professeur de géographie à l'UTM) : Dans tes relations avec le sous-préfet, j'ai été impressionné par la rapidité de cet homme à débloquer des dossiers. Alors, mais c'est un point de vue citadin qui connaît mal le rural, est-ce que parmi les élus et les maires ruraux, une des qualités n'est pas cette aptitude à aller frapper à la bonne porte ? C'était le rôle du notable d'antan, est-ce qu'il existe toujours ? Etre capable, par dessus les rouages administratifs, de débloquer des dossiers, des subventions, etc. Cela ne se joue pas toujours de la même façon dans tous les lieux. Ce maire rural de petites communes est-il toujours un notable qui fait jouer ses réseaux de relations à différents niveaux, parfois en allant très haut ?***

**L. B. :** Oui, et je pensais que c'était un peu dépassé avec la décentralisation, mais on sent bien encore chez les maires ruraux l'idée que le préfet est quand même la personne de référence ; et puis il y a une image de notoriété, du notable, très respectable, qu'on n'aborde pas comme ça dans les réunions, il y a vraiment toute une mise en scène. Par contre je pense que le préfet, ou le sous-préfet, est quelqu'un qui est intéressé par des dossiers de développement. Et effectivement l'écoute était « vous arrivez avec des dossiers qui m'intéressent », parce qu'ils correspondent à des problématiques différentes des dossiers purement techniques. Ensuite dans les personnes de référence au sein des élus locaux, le député reste quand même une figure, une personnalité à laquelle on peut faire appel, et les députés ont une enveloppe financière qui pour certaines communes rurales est un soutien est souvent sollicité. Et puis sur certains dossiers que nous avons pu mener ou que j'ai pu observer, il y a des personnes qui n'hésitent pas à aller dans les ministères, à la poste par exemple pour négocier des réorganisations du service postal, voire à Bruxelles. Il y a l'exemple d'une commune qui a créé un marché au vin, devenu premier en France, malgré l'opposition totale de toutes les organisations agricoles locales, départementales : alors l'élu a exposé son projet à Bruxelles et a complètement renversé le blocage local.

*13. Le fonctionnement en équipe, le partage des dossiers entre conseillers, est-ce que ça a perduré ? Est-ce que ça s'est inscrit dans la durée ? Est-ce qu'il y a une vraie vie collégiale ou est-ce que ça s'est un peu étioilé ?*

**L. B. :** Oui, forcément ça c'est étioilé, il y a eu trois démissions et en plus des démissions de nos élus, parce qu'ils trouvaient la tâche trop lourde, trop difficile à porter. Donc il y a eu un étiolement, mais on se rassure comme on peut. Il y a quand même six conseillers municipaux qui sont restés, qui sont venus régulièrement à la mairie, pas seulement au moment des réunions, qui ont suivi des dossiers de A à Z. Lorsque on s'engage dans un mandat, il faut tenir six ans, il faut arriver à s'organiser collectivement six ans et c'est difficile.

*13. Augustin BERQUE, dans un article récent du Monde diplomatique je crois, pointait qu'écologiquement l'habitat dispersé est un désastre. Est-ce que en ce sens la volonté des élus locaux de maintenir leurs villages, de les développer un peu vous paraît soutenable à terme ?*

**L. B. :** Là on rentre dans un débat de fond. Ce n'est peut être pas important de développer des activités économiques dans nos territoires, simplement ce qui est important c'est que les riches des métropoles urbaines viennent consommer une partie de leurs ressources dans ces territoires là : c'est aussi ça l'économie résidentielle. Par rapport aux habitants qui sont dans ces territoires, la question vaut d'être posée, ils sont aussi des acteurs économiques. Est-ce qu'ils ont prêts à abandonner leurs activités économiques ? Et derrière ça, la question qui est posée est celle de l'entretien du territoire et de la place de l'agriculture. Par exemple, nous avons soutenu la construction dispersée, mais une famille qui s'installe, une infirmière qui quitte l'hôpital public et dit qu'elle a envie de s'investir dans ce territoire pour les services à la personne, ça ne me fait pas d'état d'âme longtemps !

*15. En tant qu'élue, est-ce que vous pensez que les administrés se rendent compte des tracas que représente la fonction d'élu, maire, adjoint ou conseiller ? J'ai entendu des maires qui disaient qu'on les appelle pour régler de simples conflits de voisinage, c'est basique, mais les administrés se rendent-ils compte de ce genre de soucis ?*

**L. B. :** Ils s'en rendent compte, mais en même temps ils le font. Par exemple ça fait trois semaines que l'on essaye de recomposer notre liste, et les premières personnes qu'on est allé voir ne voulaient pas se présenter en disant « franchement on vous admire » parce qu'il faut avoir une dose de patience, d'humilité, une capacité d'écoute, parce que parfois il y a de l'agression verbale et physique, par exemple sur des dossiers de chemin ruraux. Mais il y a

aussi une reconnaissance de la tâche, de la responsabilité qui se fait progressivement parce que ce sont des fonctions qui sont de plus en plus publicisées, qui sont pas enfermées.

*16. Sur les questions d'urbanisation, il n'est pas impossible de trouver un compromis entre densification de l'habitat à l'échelle de hameaux et limitation d'un développement pavillonnaire tel qu'il a tendance à se généraliser dans les communes rurales périurbaines. On n'est pas dans le même type d'organisation. Densifier des hameaux avec du semi-collectif ou de l'individuel n'est pas dans des logiques urbaines, on reste dans des logiques rurales : on densifie par rapport à la loi SRU, par rapport à des préoccupations d'organisation collective, de schémas d'assainissement, d'infrastructures, de transport scolaire.*

**17. Etienne (candidat rural et animateur des cafés géo) :** Je conclurai avec une parole d'élu, tirée du dossier des Echos (29.01.08) qui donne la parole à des élus ruraux. Gérard PELLETIER, qui raccroche son tablier après 25 ans de bons et loyaux services, dit ceci : « Il faut un mandat pour apprendre, deux mandats pour agir et un mandat pour préparer sa succession, pas d'avantage ». C'est dire le travail et le dévouement qui attendent les élus.

Compte-rendu établi par **Eva DELPECH**,  
revu et amendé par **Jean-Marc PINET**

*Laurence Barthe a été réélue à Brasc (Aveyron)*